



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/42
18 juin 2002



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

PROPOSITION DE PROJET : JAMAÏQUE

Le présent document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Élimination

- Plan de gestion pour l'élimination finale des CFC

PNUD

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le gouvernement de la Jamaïque a présenté un projet de gestion de l'élimination finale de projets de gestion de l'élimination finale (PGEF) des CFC pour évaluation par le Comité exécutif à sa 37^e réunion. Par le truchement de ce projet, le gouvernement de la Jamaïque demande de l'assistance technique afin de lui permettre d'éliminer complètement sa consommation de SAO d'ici la fin de 2005.
2. Le PGEF a été préparé par le Canada et le PNUD, à l'aide des 15 000 \$US qui avaient été approuvés par le PNUD à la 30^e réunion du Comité exécutif pour préparer un projet dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale, et complété par une assistance financière et en nature par Environnement Canada.
3. Le résumé analytique du projet, préparé par le Canada et le PNUD, est présenté ci-dessous :

Données générales

4. Le PGEF des CFC en Jamaïque sera mis en oeuvre en trois volets à compter de septembre 2002 et entraînera l'élimination totale des CFC en Jamaïque d'ici 3,5 ans (soit d'ici décembre 2005). Le PGEF permettra une élimination durable et économique des CFC dans les délais prévus, en associant la formation, le soutien technique et le soutien de la gestion et des politiques.
5. La subvention totale demandée pour le projet est de 380 000 \$US. Il est proposé que cette subvention soit allouée au cours des trois prochaines années, car les règlements actuels de la Jamaïque exigent l'élimination des CFC d'ici la fin de 2005.

Secteur de la réfrigération

6. Pour l'ensemble des secteurs de l'entretien en réfrigération et en climatisation, l'usage actuel est évalué à environ 67 tonnes de PAO de CFC, réparti entre les sous-secteurs suivants : réfrigération domestique (13 tonnes de PAO), réfrigération industrielle et commerciale (13 tonnes de PAO), climatiseurs d'automobiles (39 tonnes de PAO) et climatisation par air froid (2 tonnes de PAO). Bien que la quantité estimative actuelle de CFC utilisée pour l'entretien dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation (67 tonnes de PAO) soit légèrement supérieure à celle des importations de CFC en 2002 (59,5 tonnes de PAO), cela peut s'expliquer par la disponibilité des stocks de CFC accumulés qui sont graduellement utilisés pour compenser le ralentissement des importations.
7. Le prix des CFC-12 s'est accru considérablement en 1999 après la mise en oeuvre du système de délivrance des permis, mais a légèrement diminué par la suite. En 2001, le prix du CFC-12, du CFC-11 et du HFC-134a était de 6,2 \$US/kg, 6,7 \$US/kg et 7,9 \$US/kg, respectivement. Pour le moment, le prix légèrement plus élevé du HFC-134a n'encourage pas la modernisation des systèmes de réfrigération et de climatisation contenant des CFC. Toutefois, la

différence de prix n'est pas assez importante pour encourager la reconversion aux CFC, après que les systèmes ont été réadaptés en fonction d'autres solutions. On peut donc s'attendre à ce qu'un programme de modernisation permettent d'obtenir des résultats permanents en matière d'élimination de la consommation de CFC.

8. En présumant qu'on élimine la plus grande partie des équipements existants contenant des CFC au cours des 10 prochaines années (environ 50 pour cent des équipements contenant des CFC ont plus de 15 ans), on prévoit que la demande cumulative totale pour les CFC pour cette période sera de près de 230 tonnes de PAO. Une partie de cette quantité devra être tirée des stocks accumulés. Le reste de la demande devra être éliminé au cours des 3,5 prochaines années, par l'application des règlements et la mise en oeuvre des projets PGEF proposés.

Politiques

9. Le système de délivrance des permis de la Jamaïque pour les CFC a pris effet en juillet 1999. En vertu de ce système, les importations de CFC sont graduellement réduites chaque année, d'un quota total de 96 MT en 1999-June 2000 à 0 d'ici la fin de 2005. En outre, depuis mars 1998, la Jamaïque interdit l'importation de la plupart des produits et équipements avec SAO et, depuis mars 1999, celle des climatiseurs d'automobiles contenant des CFC. La Jamaïque a aussi adopté un certain nombre d'autres dispositions réglementaires pour les produits contenant des CFC, y compris en matière d'étiquetage. On est actuellement à combiner divers instruments législatifs en une Loi sur l'ozone, qui devrait être approuvée au cours de la première moitié de 2003. Cette Loi sur l'ozone doit comprendre des dispositions pour la certification des techniciens en réfrigération, afin de s'assurer qu'ils suivent des cours sur les bonnes pratiques, ainsi que des dispositions anti-ventilation.

10. Grâce à la mise en oeuvre efficace de ses règlements en matière de SAO, associée à l'effet des projets de plans de gestion des frigorigènes (PGF) et à un programme vigoureux de modernisation ou de remplacement des équipements contenant des CFC par l'industrie, la Jamaïque a pu réduire sa consommation de CFC de plus de 36 pour cent de son point de référence (de 93,2 tonnes de PAO au départ à 59,5 tonnes de PAO in 2000). Une analyse préliminaire des données sur les importations en 2001 indique que la consommation de CFC a encore été réduite en 2001. Toute la consommation de CFC restant en Jamaïque est utilisée pour l'entretien dans le secteur de la réfrigération.

État des projets approuvés jusqu'à maintenant

11. Le PGF en Jamaïque, approuvé en 1999 pour le Canada et mis en oeuvre avec l'aide du PNUE, et les projets associés de récupération et de recyclage (PNUD et l'Agence américaine de protection de l'environnement (USEPA)) sont terminés, et des rapports d'achèvement de projet ont été présentés au Secrétariat pour chaque sous-projet du PGF. Plus de 150 techniciens ont reçu une formation en matière de bonnes pratiques, et quatre instituts techniques ont intégré des modules sur les bonnes pratiques dans leur plan de cours. Environ 200 agents des douanes ont reçu une formation, et une évaluation a confirmé que la formation permet un contrôle plus efficace des importations de SAO. La récupération et la réutilisation dans le secteur des machines fixes sont évaluées à environ 10 pour cent, tandis que dans le secteur des climatiseurs d'automobiles, elle sont évaluées à environ 20 pour cent.

Sous-projets du PGEF

12. Le PGEF comprend deux sous-projets majeurs. Le premier, formation et récupération et recyclage, serait mis en oeuvre par le Canada, à un coût de 240 000 \$US et comprendrait les activités suivantes :

- a) formation en matière de bonnes pratiques dispensée à 150 autres techniciens en réfrigération, la plupart du secteur non officiel, en employant l'expertise locale développée dans le PGF;
- b) certification obligatoire des techniciens par le truchement de la Loi sur l'ozone;
- c) élaboration, publication et distribution d'un Code des bonnes pratiques aux techniciens en réfrigération;
- d) équipement supplémentaire pour la récupération et le recyclage et formation associée pour les sous-secteurs commerciaux et industriels des refroidisseurs et des climatiseurs d'automobiles, y compris une machine pour le recyclage pour un centre de Montego Bay;
- e) incitation à la récupération et au recyclage et à l'utilisation de bonnes pratiques par le truchement d'une campagne de sensibilisation;
- f) élaboration d'un plan de gestion des CFC contaminés (contribution canadienne séparée pour laquelle on ne demande pas d'aide du Fonds multilatéral);
- g) surveillance et présentation de rapports sur les progrès, surtout les quantités de CFC récupérées, recyclées et réutilisées.

13. Cette composante du PGEF devrait permettre la réduction de 5 tonnes de PAO de CFC en 2003, 9 tonnes de PAO en 2004 et environ 15 pour cent de la demande annuelle estimative par la suite.

14. Le deuxième sous-projet du PGEF, le programme de remplacement ou de modernisation, doit être mis en oeuvre par le PNUD, à un coût de 140 000 \$US. Le but de cette composante est de fournir un incitatif aux grands utilisateurs finals du sous-secteur de la réfrigération industrielle et commerciale, afin d'accélérer la modernisation ou le remplacement des équipements existants contenant des CFC. Les activités proposées comprennent notamment :

- a) subventions incitatives aux utilisateurs finals afin de moderniser ou de remplacer les moyennes et grandes installations de plus de 15 ans contenant des CFC;
- b) assistance technique pour la modernisation et le remplacement, y compris des conseils pour la reconception du système ou la sélection d'une autre technologie;

- c) ateliers techniques pour les utilisateurs finals, afin d'offrir de l'information et du soutien technique, y compris les options technologiques et leurs implications;
- d) surveillance et présentation de rapports.

15. L'incidence du projet est évaluée à 2 tonnes de PAO en 2003 et 5 tonnes de PAO en 2004.

Coût du PGEF

16. Le coût total du PGEF, et le financement demandé au Fonds multilatéral, est de 380 000 \$US, dont 240 000 \$US iront au Canada pour la mise en oeuvre du programme de formation et du projet de récupération et de recyclage, et 140 000 \$US iront au PNUD pour la mise en oeuvre du programme de modernisation/remplacement.

17. Les fonds seront décaissés en 3 tranches, la première étant la plus importante en terme de valeur. Cela est nécessaire pour que la Jamaïque puisse réduire suffisamment sa consommation de CFC au cours des 2 prochaines années et en arriver à une réduction de 73 pour cent de sa consommation actuelle entre le moment où le projet est approuvé et la période allant de juillet 2004 à juillet 2005 (de 59,5 tonnes de PAO à 16 tonnes de PAO), et de 100 pour cent d'ici décembre 2005, tel que l'exigent les règlements de la Jamaïque.

18. Le décaissement des deuxième et troisième tranches du financement pour le PGEF sera effectué sous réserve de l'atteinte des étapes suivantes et après vérification :

- a) Décembre 2003 :
 - i) Conformité au système de délivrance des permis pour les CFC : consommation d'au plus 48 tonnes de PAO de CFC de juillet 2002 à juin 2003.
 - ii) Environ 150 nouveaux techniciens formés en matière de bonnes pratiques.
 - iii) Rapports des techniciens, vérifiés par l'Unité nationale d'ozone (UNO), et indiquant que l'équipement de récupération et de recyclage fourni en vertu du PGEF est bien utilisé, et que des quantités de CFC sont récupérées, recyclées et réutilisées.
 - iv) Achèvement de la modernisation ou du remplacement d'environ 30 pour cent des utilisateurs finals qualifiés pour le programme de modernisation/remplacement.

- b) Décembre 2004 :
- i) Conformité au système de délivrance des permis : consommation ne dépassant pas 32 tonnes de PAO de CFC de juillet 2003 à juin 2004.
 - ii) Rapports des techniciens, vérifiés par l'UNO, et indiquant que l'équipement de récupération et de recyclage fourni en vertu du PGEF est bien utilisé, et que des quantités de CFC sont récupérées, recyclées et réutilisées.
 - iii) Achèvement de la modernisation ou du remplacement chez environ 70 pour cent des utilisateurs finals qualifiés pour le programme de modernisation/remplacement.
19. Le Canada sera responsable de s'assurer que les objectifs ont été atteints, à la fin de 2003 et à la fin de 2004.
20. D'ici décembre 2005, on s'attend à ce que le PGEF ait permis à la Jamaïque d'éliminer totalement les CFC.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

21. Le Secrétariat a revu le PGEF des CFC et pris note que le travail entrepris par le gouvernement du Canada et le PNUD a permis de présenter une stratégie complète et bien élaborée pour l'élimination totale des CFC en Jamaïque d'ici la fin de 2005.
22. Le Secrétariat a souligné au gouvernement du Canada et au PNUD que, à la lumière de la Décision 31/48 sur les PGF, les pays à faible volume de consommation (PFV) pourraient recevoir encore jusqu'à 50 pour cent du financement reçu lors de leur PFG initial, afin de se conformer aux exigences d'élimination de 85 pour cent d'ici 2007. Toutefois, le gouvernement de la Jamaïque présente un projet visant à éliminer complètement sa consommation de CFC d'ici la fin de 2005. De plus, le Comité exécutif évaluera si les activités associées au PGF peuvent être oui ou non présentées comme de nouveaux plans de gestion de l'élimination finale si les pays ont demandé aux agences de le faire (Décision 36/6).
23. Le gouvernement du Canada a informé le Secrétariat que les raisons du financement total demandé étaient basées sur les coûts des projets proposés et de l'élimination y étant associée, ainsi que sur les lignes directrices pour les PGF (Décision 31/48) et l'expérience du Fonds multilatéral jusqu'à maintenant en matière de financement des PGEF pour les PFV. La Décision 31/48 permet un financement maximal de 50 pour cent des coûts des activités approuvées liées au PGF pour les mises à jour des PGF, afin de réduire les CFC de 85 pour cent d'ici 2007. Dans le cas de la Jamaïque, 50 pour cent des activités approuvées liées au PGF totalisent 218 777 \$US (c.-à-d. passer de la réduction actuelle de 30 pour cent du point de référence à une réduction de 85 pour cent). Le PGEF propose d'ajouter 161 222 \$US à ce montant (pour un total de

380 000 \$US), pour en arriver à une réduction de 100 pour cent d'ici la fin de 2005, ce qui permettra à la Jamaïque de mieux se conformer à ses règlements.

24. Le Secrétariat a pris note qu'environ 40 pour cent du coût total du programme incitatif de modernisation/remplacement est affecté aux mesures logistiques et à la formation, et que seulement 60 pour cent (85 000 \$US) va au programme incitatif même. À cet égard, le gouvernement du Canada et le PNUD ont convenu d'accroître à 100 000 \$US le niveau de financement pour la modernisation ou le remplacement d'équipements; et de réduire de 5 000 \$US le budget des consultants internationaux et aussi de 10 000 \$US celui des ateliers.

25. À la demande du Secrétariat, le gouvernement de la Jamaïque a préparé une lettre officielle de présentation du PGEF. Le Secrétariat a aussi suggéré que le gouvernement du Canada et le PNUD aident le gouvernement de la Jamaïque à préparer un projet d'entente pour un PGEF des CFC (similaire à celui des Bahamas). Le projet d'entente sera définitivement rédigé avant la 37^e réunion du Comité exécutif.

RECOMMANDATION

26. Le Comité exécutif peut évaluer le PGEF des CFC en Jamaïque à la lumière des résultats de sa discussion à savoir si les activités du PGF pourraient être présentées comme de nouveaux plans d'élimination finale, en tenant compte des observations ci-dessus.
